

## 78 après ans après avoir été fusillé par des soldats allemands, il est enfin reconnu "Mort pour la France"

La mention honorifique posthume « Mort pour la France » a été attribuée à Oscar Kolly en février 2022, après une première demande par son fils Jean en 2005, refusée. Car l'homme Suisse, fusillé par des soldats allemands n'était pas de nationalité française. Retour sur la bataille de son fils Jean, en mémoire de son père.

Par **Mélissa LATRÈCHE** - Aujourd'hui à 05:00 - Temps de lecture : 3 min

🔖 | Vu 962 fois



Jean Kolly, tient fièrement le portrait de son père Oscar, mort pour la France. Photo ER /Arnaud CASTAGNÉ

« Je n'y croyais plus. Ça ne change rien à ma peine, mais c'est comme une délivrance. J'ai pleuré quand j'ai eu cette lettre », lâche le Bisontin Jean Kolly de 88 ans, ému aux larmes. La [mention honorifique posthume](#) « Mort [pour la France](#) » a été attribuée à son père Oscar Kolly seulement ce 6 février 2022, pourtant tué il y a 78 ans. Car il était de nationalité suisse, et non française au moment des faits. « On peut mourir pour un pays sans y être né », clame-t-il.

### Fusillé par les Allemands

Installé dans le Doubs depuis une vingtaine d'années, Oscar Kolly travaillait en 1944 pour l'entreprise de travaux publics Carmille à Larnod (Doubs). Le 11 août, le Suisse alors âgé de 42 ans conduisait un camion pour le transport de matériaux, puis fut réquisitionné place Jean-Cornet à Besançon par des soldats allemands, sous la menace d'une arme à feu. « Ils voulaient que papa transporte des marchandises pour eux », livre Jean. Son père refusa et tenta de crever les pneus du véhicule pour ne pas repartir. Un acte de résistance, mais un affront pour les occupants. Puisqu'un lieutenant allemand le frappa à coups de crosse, puis l'acheva d'une rafale de mitraillette. Quand Jean raconte cette histoire tragique, l'émotion le prend. « J'avais 10 ans quand c'est arrivé. Ça me fait toujours autant mal au cœur quand j'y repense », confie le retraité.

## Un combat de près de 20 ans

« Mort pour la France ». Seulement quelques mots, mais un symbole fort. Reconnaître son sacrifice au service du pays était devenu une priorité pour Jean. En 2005, il fait les démarches pour ajouter ce titre à l'état civil de son paternel. « Je ne sais pas pourquoi j'ai attendu ce moment. Mais il fallait que je le fasse, pour lui, et pour ma maman qui a aussi beaucoup souffert de sa disparition ». Il ne le sait pas encore, mais un long chemin semé d'embûches l'attend. Le 1er janvier 2006, premier courrier du ministère de la Défense qui refuse sa demande. Un sentiment d'incompréhension, mêlé à une certaine colère. « Il a donné sa vie pour la France. Et d'autres étrangers ont eu un tel titre, alors pourquoi pas mon père », réagit le fils. Il fait appel dans une lettre où il exprime l'injustice qu'il subit. « Ils ont insisté sur le fait qu'il était Suisse. Ce n'était pas valable pour moi ». Après deux refus, il perd espoir. « Je savais qu'un jour j'allais à nouveau tenter, mais pas pour l'instant ». Jusqu'en 2021, où Jean contacte le [musée de la Résistance](#) de la Citadelle de Besançon. Les directeurs de la structure l'ont aidé dans cette énième démarche, enfin positive. « Cette nouvelle lettre indiquait juste qu'ils ont enfin accepté. Sans plus de précisions, ni pourquoi », explique l'homme de 88 ans. « Maman avait déjà fait inscrire sur sa tombe Mort pour la France quelques temps après son décès ». Mais ce jeudi de 2022 sera le premier 11 août où le titre sera officiellement reconnu. Une bataille remportée.